



CC Anjou Loir et Sarthe (Siren : 200068955)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Tiercé
Arrondissement	Angers
Département	Maine-et-Loire
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	29/11/2016
Date d'effet	31/12/2016

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. JEAN-JACQUES GIRARD

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	103 rue Darwin
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	49125 TIERCÉ
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	28 323
-----------------------------	--------

Densité moyenne 63,51

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 17

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
49	Baracé (214900177)	594
49	Cheffes (214900904)	985
49	Cornillé-les-Caves (214901076)	484
49	Corzé (214901100)	1 897
49	Durtal (214901274)	3 447
49	Étriché (214901324)	1 569
49	Huillé-Lézigné (200085504)	1 339
49	Jarzé Villages (200058923)	2 774
49	La Chapelle-Saint-Laud (214900763)	772
49	Les Rairies (214902579)	1 035
49	Marcé (214901886)	855
49	Montigné-lès-Rairies (214902090)	435
49	Montreuil-sur-Loir (214902165)	584
49	Morannes sur Sarthe-Daumeray (200064566)	3 734
49	Seiches-sur-le-Loir (214903338)	3 007
49	Sermaise (214903346)	332
49	Tiercé (214903478)	4 480

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 29

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Aménagement, entretien et gestion du service d'eau potable. Pour cette compétence, et par dérogation aux dispositions prévues à l'article L. 5214-27 du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes est autorisée à adhérer à un ou plusieurs syndicats mixtes sans solliciter l'accord des conseils municipaux des membres de la communauté de communes.</i>
- Assainissement collectif <i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT</i>
- Assainissement non collectif <i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>RS</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

#### - Autres actions environnementales

*Entretien et signalétique des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). Basses Vallées Angevines ? Conduite et financement des actions visant à préserver les espaces naturels par le maintien de la biodiversité, la sensibilisation et l'éducation des publics, le maintien des paysages, la connaissance des milieux et paysages ; Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique (12° de l'article L. 211- du code de l'environnement).*

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement  
*Élaboration, mise en œuvre et suivi d'un plan climat-air-énergie territorial.*

#### Sanitaires et social

##### - Action sociale

*Politique et coordination d'actions d'intérêt communautaire en faveur des seniors. Politique et actions d'intérêt communautaire en faveur des publics en difficulté. Enfance jeunesse Politique en faveur de la jeunesse : création, extension et gestion : ? d'accueil de loisirs (ALSH), ? d'accueil de loisirs jeunes, espaces jeunes. Mise en œuvre de contrats au bénéfice des jeunes.*

##### - Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

*Petite enfance Politique en faveur de l'enfance : création, extension et gestion de pôles multi-accueil, crèches, micro-crèches, haltes garderies, relais assistantes maternelles.*

#### Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

#### Développement et aménagement social et culturel

##### - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

*o La liste des équipements d'intérêt communautaire (DCC n° 2018.08.08 du 18/10/2018 ? Annexe aux statuts, version octobre 2018) : ? Piscine de Durtal ? Transport des scolaires vers les équipements aquatiques ? Future Bibliothèque-Médiathèque de Durtal*

##### - Activités péri-scolaires

##### - Activités culturelles ou socioculturelles

*III-2 ? Petite enfance Politique en faveur de l'enfance : création, extension et gestion de pôles multi-accueil, crèches, micro-crèches, haltes garderies, relais assistantes maternelles. III-3 ? Enfance jeunesse Politique en faveur de la jeunesse : création, extension et gestion : ? d'accueil de loisirs (ALSH), ? d'accueil de loisirs jeunes, espaces jeunes. Mise en œuvre de contrats au bénéfice des jeunes. III-4 ? Actions culturelles ? Mise en réseau des équipements culturels, ? Coordination de la programmation culturelle, ? Soutien aux acteurs culturels du territoire jugés d'intérêt communautaire, ? Soutien aux associations et actions d'intérêt communautaire.*

#### Aménagement de l'espace

##### - Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

##### - Schéma de secteur

##### - Plans locaux d'urbanisme

*plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*

##### - Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

*Au 1er juillet 2021, la communauté de communes est l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur l'ensemble de son ressort territorial en lien avec la Région qui continue d'exercer ses compétences en matière de services : ? réguliers de transport public de personnes, ? à la demande de transport public de personnes, ? de transport scolaire.*

#### Développement touristique

##### - Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

*- Promotion du tourisme dont la création et la gestion d'un office de tourisme. - Construction, entretien, gestion et promotion des équipements touristiques et de loisirs d'intérêt communautaire.*

Logement et habitat
- Programme local de l'habitat RAS
- Politique du logement non social <i>* Observatoire du logement</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) RAS
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS
- NTIC (Internet, câble...) <i>Aménagement numérique : Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévus au I de l'article L. 1425-1 du CGCT.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>* Maisons de services au public Création et gestion de maisons de services au public ou de relais de services au public et définition des obligations de service public y afférentes.</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
49	SM des basses vallées angevines et de la Romme (200080828)	SM fermé	344 756
49	SMO "Anjou Numérique" (200052587)	SM ouvert	612 288
49	SM Anjou Hortipole (254902141)	SM fermé	7 556
49	Syndicat d'eau de l'Anjou (200077402)	SM fermé	157 711
49	SICTOM Loir et Sarthe (254900517)	SM fermé	39 079
49	SM intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML) (254901309)	SM fermé	835 856
49	SM du bassin de l'Authion et de ses affluents (200050441)	SM ouvert	341 691
49	SM d'études, d'aménagement et de gestion du parc d'activités Angers Marcé (254902547)	SM fermé	334 581
49	Pôle métropolitain Loire Angers (254902034)	SM fermé	392 179

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)